

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 10.06.2020	Heure	Numéro 20.151	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Prestations sociales		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 20.012
Titre : Favoriser l'imposition à la source		
Contenu : Le Conseil d'État est invité à étudier les voies et moyens de favoriser la perception de l'impôt à la source sur une base volontaire, afin de lutter contre le surendettement et de favoriser le désendettement conformément aux possibilités offertes par le droit fédéral.		
Développement (obligatoire) : La fiscalité constitue un facteur important en matière de risques de surendettement. Une imposition à la source est privilégiée par nombre d'institutions sociales en tant que solution favorisant la limitation du surendettement et, par la suite, le désendettement. Si de plus en plus de pays tendent vers ce processus, certaines collectivités en Suisse ont par ailleurs mis en place ce type d'opportunités et de facilités pour leurs citoyennes et citoyens. Ce type de procédure et d'imposition à la source est bénéfique tant pour les contribuables que pour les collectivités.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : François Konrad, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :